

M. BROOKS: Il y a quelque temps j'avais l'intention de faire certaines observations au sujet des pêcheries des Provinces maritimes. Je n'abuserai pas du temps du comité ce soir, mais je protesterai auprès du ministre et de son département contre la façon dont on traite les pêcheurs des Provinces maritimes. L'an dernier nous avons voté \$500,000 pour remettre les pêcheurs de ces provinces sur pied et le ministre vient de nous dire qu'on a dépensé environ \$40,000 de cette somme en publicité. Je suis d'avis que les pêcheurs des Provinces maritimes n'ont pas été bien traités par ce ministère, et je profite de l'occasion pour protester auprès du ministre. Ces faits sont bien connus, car les journaux de ces provinces ont attiré l'attention du public sur la situation de ces pêcheurs. Ils vendent leur poisson un prix dérisoire. En réalité, ils n'obtiennent que des prix de famine. J'ai entendu les honorables représentants de l'Ouest demander cet après-midi, que l'on fixe le prix du blé à 85c. ou 87½c. le boisseau. Les pêcheurs des Provinces maritimes ont reçu un prix bien inférieur à ce qu'ils devraient toucher. Je prétends que tout l'argent voté l'an dernier devrait être dépensé ainsi que ce que nous votons cette année. Le ministre doit savoir qu'on pourrait dépenser cet argent avec profit en remettant sur pied l'industrie de la pêche. Je n'ennuierai pas le comité en faisant d'autres commentaires, mais il me semble qu'on devrait s'occuper davantage de cette grande industrie. Quand le Parlement vote des fonds pour ces gens, le ministre et son ministère devraient les utiliser, il me semble.

L'hon. M. MICHAUD: Je ne pense pas que mon honorable ami soit au courant de toutes les circonstances. On a voté l'an dernier deux crédits, l'un, de \$400,000, pour venir en aide aux pêcheurs nécessiteux, et l'autre, de \$500,000, pour remettre l'industrie sur pied. Le crédit destiné aux pêcheurs nécessiteux a été entièrement dépensé.

Le très hon. M. BENNETT: Il me faudra les détails de tout cela.

L'hon. M. MICHAUD: Nous avons dépensé cet argent avec la coopération des provinces. Mon honorable ami doit comprendre que ces gens ne sont pas les pupilles du gouvernement fédéral. Ils ne sont pas sous notre juridiction, à moins qu'ils ne tombent sous le coup des règlements concernant les pêcheries.

M. BROOKS: Un grand nombre d'individus, dans d'autres industries au Canada, sont devenus les pupilles du gouvernement.

L'hon. M. MICHAUD: Malheureusement. Le ministère des pêcheries a reconnu ses obligations en cette circonstance fortuite. Ce sont

les provinces qui sont ici responsables en premier lieu, mais le gouvernement fédéral a offert de coopérer pour venir en aide aux pêcheurs nécessiteux. Nous avons signé des accords avec la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick ainsi qu'avec la province de Québec quant à la partie de cette province qui est encore sous la juridiction fédérale, c'est-à-dire les îles de la Madeleine.

Nous avons réussi à conclure des ententes accordant \$150,000 à la Nouvelle-Ecosse, \$100,000 au Nouveau-Brunswick, \$50,000 à l'île du Prince-Edouard et \$50,000 à Québec. Nous avons conservé un certain montant disponible qui fut offert à une autre province et qui ne fut pas accepté parce que la situation chez elle ne lui permettait pas de poursuivre le programme que nous lui suggérions. Donc, en ce qui a trait aux particuliers qui font la pêche, je crois que nous avons bien agi en affectant ces fonds aux provinces selon la proportion du nombre des pêcheurs inscrits comme tels dans chacune des provinces. Cette année encore, nous sommes à négocier avec les provinces en vue de leur continuer l'aide qui fut accordée au cours des deux dernières années. Quant aux particuliers, nous nous en remettons aux provinces du soin d'établir quelles sont les méthodes les plus appropriées pour leur venir en aide. Dans une même province, le problème ne se pose pas de la même manière dans toutes les régions et il serait très difficile d'adopter à Ottawa un programme d'application uniforme même dans une seule province. Nous préférons nous en remettre aux gouvernements provinciaux qui sont disposés à collaborer avec nous.

Quant à l'industrie, nous nous efforçons d'adopter les meilleures méthodes susceptibles de l'aider et de la remettre sur pied de façon que ceux qui s'y sont engagés puissent revenir au niveau qu'ils occupaient avant la crise. Je suis heureux de déclarer qu'au cours de l'année nous en étions à un point tel que l'industrie de la pêche a repris la position qu'elle occupait en 1930.

M. BROOKS: Les provinces se sont-elles prévaluées des sommes affectées à leurs besoins. J'ai ici un document reçu du ministère, il y a quelque temps, indiquant les montants versés aux fonds provinciaux dont les provinces intéressées se sont servies pour établir ou pour mieux établir des groupes de pêcheurs dans l'industrie. J'observe que le document indique la somme de \$96,792.99 dépensée en Nouvelle-Ecosse, \$42,406 dans l'île du Prince-Edouard et seulement \$13,180 au Nouveau-Brunswick. J'aimerais à savoir pourquoi un montant aussi modeste fut dépensé au Nouveau-Brunswick et